



Contrat AMAP Vert de Terre



Panier produits laitiers
novembre 2012 à avril 2013

Le/ la consom'acteur/ trice	Le/ la producteur/trice	Le/la Référent(e)
Nom :	Patricia et Christian Arribert La ferme des Jalines Les Lombards 38250 Villard de Lans	Valérie DUPUY 1 lotissement les Charmettes 38250 VILLARD DE LANS
Prénom:	04 76 95 94 94 / 06 50 38 14 62 jalines@voila.fr	06.12.21.78.77
Adresse:		
Tél :		
Mél :		

- Le présent contrat est passé entre les soussignés, le consom'acteur et le producteur.
- Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1^{er} chèque : 15/11, 2^{ème} chèque : 15/01, 3^{ème} chèque : 15/03,

Type de panier à titre indicatif pour la saison 2012

Panier 1 (6 €)	Panier 2 (8 €)
- 250 gr de bleu du Vercors - 1 palet (vache) ou 6 yaourts	- 250 gr de bleu du Vercors - 2 palet (vache) ou 8 yaourts

Merci d'écrire dans les cases le **montant** de vos paniers.

NOV 2012				DECEMBRE				JANVIER			
V2	V9	V16	V23 V30	V7	V14	V21	V28	V4	V11	V18	V25
FEVRIER				MARS				AVRIL			
V1	V8	V15	V22	V1	V8	V15	V22 V 29	V5	V12	V19	V26

Montant total de la commande : €

Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions.

Réalisé en 2 exemplaires à le

Le consom'acteur

Le producteur